

Estalin Spécial Foncé

RUBRIQUE 1 - Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. - Identificateur de produit

Nom commercial Estalin Spécial Foncé

Nom chimique

Type de produit Mélange

Code produit SPF1230

1.2. - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3. - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Estalin SA

St-Sébastien 9

2800 Delémont Suisse

Tél. +41 32 4230144 Fax +41 32 4230146

Distributeur Suisse :

HYPROS SA

Pont-du-Centenaire 144

1228 PLAN-LES-OUATES

Tél. 022 338 35 00

hypros@hypros.com

1.4. - Numéro d'appel d'urgence

- Tox-Zentrum Zürich Switzerland

TOX INFO SUISSE : 145 Suisse

RUBRIQUE 2 - Identification des dangers

2.1. - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3	Liquide inflammable - Catégorie 3
--------------	-----------------------------------

2.2. - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement : Attention

Pictogrammes de danger



Mentions de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables
------	---------------------------------

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
------	--

P102	Tenir hors de portée des enfants.
------	-----------------------------------

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
------	--

Phrases EUH : aucune

2.3. - Autres dangers

RUBRIQUE 3 - Composition/informations sur les composants

3.1. - Substances

Estalin Spécial Foncé

Non applicable

3.2. - Mélanges

Nom chimique	No	%	Class	Spec. concentrations
Hydrocarbures, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics	N° CAS : 920-901-0 N° Index : N° CE :	50 - 100	Asp. Tox. 1 - H304	
Paraffine Perliquidum	N° CAS : 8042-47-5 N° Index : N° CE : 232-455-8	10 - 50	Asp. Tox. 1 - H304	
acétate de n-butyle	N° CAS : 123-86-4 N° Index : 607-025-00-1 N° CE : 204-658-1	1 - 10	Flam. Liq. 3 - H226 STOT SE 3 (H336) - H336	
D-Limonène	N° CAS : 5989-27-5 N° Index : N° CE :	0 - 1	Aquatic Chronic 1 - H410 Asp. Tox. 1 - H304 Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317	

RUBRIQUE 4 - Premiers secours

4.1. - Description des premiers secours

Mesures en cas d'inhalation

- aucunes mesures particulières ne sont exigées.
- Veiller à un apport d'air frais.

Mesures en cas de contact avec la peau

- Se laver immédiatement avec: Eau
- En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Mesures en cas de contact avec les yeux

- Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.
- En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

Mesures en cas d'ingestion

- Rincer la bouche abondamment à l'eau.
- NE PAS faire vomir.

4.2. - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets après inhalation

- Aucune information disponible.

Symptômes et effets après contact avec la peau

- Aucune information disponible.

Symptômes et effets après contact avec les yeux

- Aucune information disponible.

Symptômes et effets après ingestion

- Aucune information disponible.

4.3. - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

RUBRIQUE 5 - Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. - Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

- ABC-poudre
- Dioxyde de carbone (CO2)
- Mousse
- Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés

- Jet d'eau à grand débit

Estalin Spécial Foncé

5.2. - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers - Aucune information disponible.

Produits de décomposition - Aucune information disponible.

5.3. - Conseils aux pompiers

- Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

- Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

RUBRIQUE 6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes - Assurer une aération suffisante.

- Eloigner toute source d'ignition.

Pour les secouristes - Aucune information disponible.

6.2. - Précautions pour la protection de l'environnement

- Aucune information disponible.

6.3. - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils appropriés de confinement - Aucune information disponible.

Conseils appropriés de nettoyage - Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

- Rincer abondamment avec de l'eau.

Techniques inappropriées - Aucune information disponible.

6.4. - Référence à d'autres rubriques

- Evacuation: voir paragraphe 13

- Protection individuelle: voir paragraphe 8

RUBRIQUE 7 - Manipulation et stockage

7.1. - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations - Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants:
Génération/dégagement de poussière

- Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: génération/formation d'aérosols

- Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

- Ne pas fumer pendant l'utilisation.

- Utiliser des installations, appareillages, dispositifs d'aspiration, outillage, etc équipés d'une protection antidéflagrante.

- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail - Aucune information disponible.

Estalin Spécial Foncé

7.2. - Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Classe de stockage Matières liquides inflammables
- Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.
- Ne pas stocker ensemble avec: Matériau combustible
- Protéger contre: Forte chaleur

7.3. - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8 - Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. - Paramètres de contrôle

acétate de n-butyle (123-86-4)	
VLE mg/m3 (CH)	960 mg/m3
VLE ppm (CH)	200 ppm
VME mg/m3 (CH)	480 mg/m3
VME ppm (CH)	100 ppm
D-Limonène (5989-27-5)	
VLE mg/m3 (CH)	80 mg/m3
VLE ppm (CH)	14 ppm
VME mg/m3 (CH)	40 mg/m3
VME ppm (CH)	7 ppm
Hydrocarbures, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics (920-901-0)	
VLE mg/m3 (CH)	940 mg/m3
VLE ppm (CH)	200 ppm
VME mg/m3 (CH)	710 mg/m3
VME ppm (CH)	150 ppm

8.2. - Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés - Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle - Protection du corps appropriée: blouse de laboratoire

RUBRIQUE 9 - Propriétés physiques et chimiques

9.1. - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>Etat physique</u>	Liquide	<u>Aspect</u>	Liquide
<u>Couleur</u>	marron foncé	<u>Odeur</u>	caractéristique
Seuil olfactif		Aucune donnée disponible	
pH		Aucune donnée disponible	
Point de fusion		-15 °C	
Point de congélation		Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition		Aucune donnée disponible	
Point éclair		23 °C < V < 55 °C	
Vitesse d'évaporation		Aucune donnée disponible	
inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Limite supérieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur		175 Pa < V < 300 Pa	

Estalin Spécial Foncé

Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Densité	< 1 kg/l
Solubilité (Eau)	Insoluble
Solubilité (Ethanol)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Acétone)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Solvants organiques)	Aucune donnée disponible
Log KOW - Coefficient de partage: n-octanol/eau	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	281 °C
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	20,5 mm ² /s < V < 25 mm ² /s à 40 °C
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible

9.2. - Autres informations

Teneur en COV	62 %
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10 - Stabilité et réactivité

10.1. - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2. - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. - Conditions à éviter

- En cas d'échauffement: Risque d'inflammation

10.5. - Matières incompatibles

- Aucune information disponible.

10.6. - Produits de décomposition dangereux

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 11 - Informations toxicologiques

11.1. - Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - Non classé

LD50 oral (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rabbit)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation (rat)	Aucune donnée disponible

Estalin Spécial Foncé

	LC50 inhalation dusts and mists (rat)	Aucune donnée disponible
	LC50 inhalation vapours (rat)	Aucune donnée disponible
	- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<u>Corrosion cutanée / irritation cutanée</u>	- Non classé	
<u>Lésions oculaires graves / irritation oculaires</u>	- Non classé	
<u>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</u>	- Non classé	
<u>Mutagenicité sur les cellules germinales</u>	- Non classé	
<u>Cancérogénicité</u>	- Non classé	
<u>Toxicité pour la reproduction</u>	- Non classé	
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique</u>	- Non classé	
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée</u>	- Non classé	
<u>Danger par aspiration</u>	- Non classé	

RUBRIQUE 12 - Informations écologiques

12.1. - Toxicité

EC50 48 hr crustacea	Aucune donnée disponible
LC50 96 hr fish	Aucune donnée disponible
ErC50 algae	Aucune donnée disponible
ErC50 other aquatic plants	Aucune donnée disponible
NOEC chronic fish	Aucune donnée disponible
NOEC chronic crustacea	Aucune donnée disponible
NOEC chronic algae	Aucune donnée disponible
NOEC chronic other aquatic plants	Aucune donnée disponible

- La substance/le mélange ne satisfont pas aux critères de toxicité aiguë pour le milieu aquatique selon l'annexe I du règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

12.2. - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

12.3. - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW - Coefficient de partage: n-octanol/eau	Aucune donnée disponible

Estalin Spécial Foncé

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4. - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

12.5. - Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6. - Autres effets néfastes

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13 - Considérations relatives à l'élimination

13.1. - Méthodes de traitement des déchets

Méthodes appropriées de traitement des déchets - L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Evacuation des eaux - Aucune information disponible.

Précautions particulières à prendre - Aucune information disponible.

Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale - Aucune information disponible.

RUBRIQUE 14 - Informations relatives au transport

14.1. - Numéro ONU

Numéro ONU (ADR) : UN1263

Numéro ONU (RID) : UN1263

Numéro ONU (IMDG) : UN1263

Numéro ONU (IATA) : UN1263

14.2. - Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition des Nations unies (ADR) : PEINTURES (y compris peintures, laques, émaux, couleurs, shellac, vernis, cirages, encaustiques, enduits d'apprêt et bases liquides pour laques) ou MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES (y compris solvants et diluants pour peintures) (ayant un point d'éclair (Hydrocarbures, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics)

Nom d'expédition des Nations unies (RID) : PEINTURES (y compris peintures, laques, émaux, couleurs, shellac, vernis, cirages, encaustiques, enduits d'apprêt et bases liquides pour laques) ou MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES (y compris solvants et diluants pour peintures) (ayant un point d'éclair (Hydrocarbures, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics)

Nom d'expédition des Nations unies (IMDG) : PEINTURES (y compris peintures, laques, émaux, couleurs, shellac, vernis, cirages, encaustiques, enduits d'apprêt et bases liquides pour laques) ou MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES (y compris solvants et diluants pour peintures) (ayant un point d'éclair (Hydrocarbures, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics)

Nom d'expédition des Nations unies (IATA) : PEINTURES (y compris peintures, laques, émaux, couleurs, shellac, vernis, cirages, encaustiques, enduits d'apprêt et bases liquides pour laques) ou MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES (y compris solvants et diluants pour peintures) (ayant un point d'éclair (Hydrocarbures, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics)

Estalin Spécial Foncé

14.3. - Classe(s) de danger pour le transport

<u>Classe ADR</u>	:	3
<u>Code de Classification ADR</u>	:	F1
<u>Pictogrammes</u>		
<u>Classe (RID)</u>	:	3
<u>Pictogrammes</u>		
<u>Classe (IMDG)</u>	:	3
<u>Pictogrammes</u>		
<u>Classe (IATA)</u>	:	3
<u>Pictogrammes</u>		

14.4. - Groupe d'emballage

<u>Groupe d'emballage</u>	:	III
<u>Groupe d'emballage (RID)</u>	:	III
<u>Groupe d'emballage (IMDG)</u>	:	III
<u>Groupe d'emballage (IATA)</u>	:	III

14.5. - Dangers pour l'environnement

<u>Dangers pour l'environnement</u>	:	Non
<u>Polluant marin</u>	:	Non

14.6. - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR

<u>Code de Classification ADR</u>	:	F1
<u>Dispositions spéciales ADR</u>	:	163+ 640F+650+367
<u>Quantités limitées ADR</u>	:	5 L
<u>Quantités exceptées ADR</u>	:	E1
<u>Instructions d'emballage ADR</u>	:	P001 LP01 R001
<u>Dispositions spéciales d'emballage ADR</u>	:	PP1
<u>Dispositions pour l'emballage en commun ADR</u>	:	MP19
<u>Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	T2
<u>Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	TP1 TP29
<u>Code-citerne ADR</u>	:	L4BN
<u>Dispositions spéciales citernes ADR</u>	:	
<u>Véhicule pour le transport en citerne</u>	:	FL
<u>Catégorie de transport ADR</u>	:	3
<u>Code de restriction en tunnels ADR</u>	:	D/E
<u>Dispositions spéciales chargement, déchargement et manutention ADR</u>	:	
<u>Dispositions spéciales - Colis</u>	:	
<u>Dispositions spéciales - Vrac</u>	:	
<u>Dispositions spéciales - Exploitation</u>	:	S2
<u>N° d'identification du danger ADR</u>	:	33

Estalin Spécial Foncé

RID

Dispositions spéciales :
Quantités limitées :
Quantités exceptées :

IMDG

Dispositions spéciales :
Quantités limitées :
Quantités exceptées :
Instructions d'emballage :
Dispositions spéciales d'emballage :
Instruction(s) IBC :
Dispositions IBC :
Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac :
Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac :
Codes EmS :
Arrimage et manutention :
Séparation :
Propriétés et observations :

IATA

PCA - Quantités exceptées :
PCA - Quantités limitées - Instructions d'emballage :
PCA - Quantités limitées - Quantité nette maximale par emballage :
PCA - Packing Instructions :
PCA - Quantité nette maximale par emballage :
CAO - Instructions d'emballage :
CAO - Quantité nette maximale par emballage :
Dispositions spéciales :
Code ERG :

14.7. - Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

RUBRIQUE 15 - Informations réglementaires

15.1. - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Composants dans la liste des candidats Reach Aucun
Composants dans l'annexe XIV Aucun
Composants dans l'annexe XVII Aucun

Teneur en COV 62 %

15.2. - Évaluation de la sécurité chimique



Estalin Spécial Foncé

Evaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit - Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16 - Autres informations

Versions de la FDS

N° de version	Date émission	Description des modifications
1	22.01.2016	

Textes des phrases réglementaires

Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique - Chronique 1
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration - Catégorie 1
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable - Catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1
STOT SE 3 (H336)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un. - Catégorie 3

*** **